

Ne dévalorisons pas la formation professionnelle ! NON à la suppression de l'examen écrit de fin d'apprentissage de culture générale

Stéphane Brosy (PLR)

Le 28 février 2025, le Conseil fédéral a décidé de laisser la liberté aux cantons du choix de la forme de l'examen de fin d'apprentissage de culture générale. Celui-ci se déroulera soit par écrit soit par oral.

La présente motion vise à garantir le maintien de la pratique actuelle de l'examen écrit de fin d'apprentissage dans notre canton

La culture générale représente, à côté de l'examen des connaissances professionnelles et de la pratique, 20% de la procédure de qualification d'une formation professionnelle. Son enseignement est donc important pour les jeunes qui sont sur le point d'entrer dans la vie active. Il transmet des connaissances de base sur les droits et les devoirs et permet de comprendre des domaines essentiels tels que le système politique suisse, le droit du bail ou le droit fiscal.

Les examens de fin d'apprentissage sont dans l'intérêt des apprentis, des entreprises formatrices et de la société dans son ensemble. Lors d'un examen, les élèves montrent non seulement ce qu'ils ont appris, mais apprennent aussi à gérer des situations de stress.

Cette compétence est d'importance pour le développement personnel et professionnel des apprentis. Les examens finaux contribuent de manière significative à la qualité de la formation professionnelle suisse, reconnue bien au-delà de nos frontières.

A l'heure de l'intelligence artificielle, ce serait une erreur de remplacer l'examen de fin d'apprentissage par un travail à domicile. Ceux-ci peuvent être réalisés à l'aide de l'IA et ne sont donc pas adaptés pour tester les connaissances réelles des élèves. Les examens finaux écrits garantissent une évaluation juste et transparente des connaissances. Ils démontrent que l'apprenti possède le savoir requis au terme de sa formation.

L'examen final écrit dans la matière de culture générale doit donc être maintenu afin de garantir la qualité de la formation professionnelle, et d'offrir aux jeunes une base solide pour leur avenir.

D'autres éléments de l'examen final (notes d'expériences, examen oral) peuvent être prévus en complément de l'examen écrit, mais ne doivent pas le remplacer.

Nous demandons donc au Gouvernement de maintenir l'examen écrit de fin d'apprentissage de culture générale en tant que partie obligatoire des procédures de qualification pour l'obtention d'un CFC.

Stéphane Brosy (PLR)

Co-signataires

- Thomas Vuillaume (PLR)
- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)

- Alain Schweingruber (PLR)
- Irène Donzé (PLR)
- Michel Périat (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Anael Lovis (PLR)
- Aline Nicoulin-Riat (PLR)
- Sandra Nobs (PLR)

Intervention déposée officiellement le 16 avril 2025